

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 février 2001
Français
Original: arabe

**Lettres identiques datées du 5 février 2001, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, datée du 4 février 2001, qui vous est adressée par M. Tariq Aziz, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères par intérim de la République d'Iraq, concernant les recherches effectuées par l'Iraq, en coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les autorités saoudiennes, pour trouver les restes du pilote saoudien Muhammad Salih Nazirah, dont l'avion a été abattu par l'Iraq en 1991 sur le territoire iraquien.

Le Ministre déclare que l'Iraq est disposé à continuer d'enquêter sur le sort des personnes disparues, aux côtés de ceux des membres de la Commission tripartite et de sa sous-commission technique qui ont perdu du personnel, et en coopération avec le CICR. Il appelle par ailleurs l'attention de la communauté internationale sur la question des 1 142 Iraquiens portés disparus et sur le fait que les autorités koweïtiennes et saoudiennes n'ont fourni aucun renseignement à leur sujet et refusent de coopérer ou de révéler ce qu'il est advenu d'eux.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Mohammed **Al-Humaimidi**

**Annexe aux lettres identiques datées du 5 février 2001, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Permettez-moi d'appeler votre attention sur le fait que, conformément aux obligations juridiques qui lui incombent en vertu de la Convention de Genève et des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la question des personnes portées disparues, l'Iraq, en coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les autorités saoudiennes, a effectué des recherches, le 19 octobre 2000, pour trouver les restes de l'un des Saoudiens portés disparus, le pilote Muhammad Salih Nazirah, dont l'avion a été abattu par l'Iraq en 1991 sur le territoire iraquien. Ces recherches ont permis de retrouver la carcasse de l'avion, dont l'examen par un expert neutre, de nationalité suisse, travaillant pour le CICR, a permis de déterminer que le pilote n'avait pas réussi à s'éjecter de l'avion au moment de l'accident. L'équipe commune a également trouvé les restes du pilote. En coordination avec les autorités saoudiennes, le CICR a demandé à un laboratoire suisse de pratiquer une analyse de l'ADN de ces restes, laquelle a permis de déterminer qu'il s'agissait bien de ceux du pilote saoudien.

Nous saisissons cette occasion pour souligner que les résultats obtenus par l'Iraq en coopération avec le CICR et les autorités saoudiennes concernant l'une des personnes portées disparues ne font que renforcer la position défendue depuis longtemps par l'Iraq, à savoir qu'avec de la bonne volonté et à condition d'éviter toute politisation du problème, il est possible d'apporter des solutions à ce problème humanitaire.

La question du pilote saoudien a mobilisé la Commission tripartite pendant quatre ans d'affilée. En 1997, l'Iraq a annoncé qu'il avait localisé la carcasse de l'appareil et a proposé que la Commission mette en place une équipe commune qui se rendrait sur le lieu de l'accident pour retrouver la dépouille du pilote. Cependant, en raison de la politisation de la Commission et du fait que l'Arabie saoudite était opposée à la mise en oeuvre de la proposition de l'Iraq, soutenue clairement en cela par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, cette question est demeurée en suspens.

Je tiens aussi à vous signaler que le dossier relatif au pilote saoudien comportait de nombreuses dépositions de témoins, selon lesquelles le pilote aurait été éjecté et serait sain et sauf ou aurait été vu dans des centres de détention irakiens. Depuis 1991, les autorités saoudiennes ont maintenu cette version des faits, accusant l'Iraq de détenir le pilote en question. Elles ont été jusqu'à prétendre qu'elles avaient eu en leur possession des films et des photographies du pilote dans des centres de détention irakiens. L'Iraq a toujours nié le bien-fondé de ces allégations. Ainsi, la famille du pilote a été victime d'un mensonge dont l'objet était d'exploiter une tragédie humanitaire à des fins politiques évidentes. Le cas de ce pilote saoudien n'est qu'un exemple révélateur des dossiers relatifs aux Koweïtiens et aux Saoudiens portés disparus; l'Iraq nie depuis longtemps le bien-fondé des renseignements qui y figurent au sujet de personnes sur le sort desquelles l'Iraq n'a pas d'information.

En vous communiquant ces faits et ces résultats, nous tenons à réaffirmer notre position, à savoir que nous sommes prêts, en coopération avec le CICR, à continuer

d'enquêter sur le sort des personnes disparues avec ceux des membres de la Commission tripartite et de sa sous-commission technique qui ont perdu du personnel.

Nous souhaitons également appeler votre attention et celle de la communauté internationale sur la question des 1 142 Iraquiens portés disparus sur les territoires koweïtien et saoudien, ainsi que sur le fait que les autorités koweïtiennes et saoudiennes n'ont donné aucun renseignement à leur sujet et ont refusé de coopérer et de révéler ce qu'il est advenu de ces hommes.

Le Vice-Premier Ministre
et Ministre des affaires étrangères par intérim
(*Signé*) Tariq **Aziz**
